

## **Vague de chaleur : ATTENTION, une vigilance particulière s'impose !**

Ce bref article rappelle les gestes de prévention indispensables à adopter lors d'épisodes caniculaires et de fortes chaleurs sur les chantiers.

L'objectif de cette communication est de rappeler aux chefs d'entreprise les bonnes pratiques afin d'assurer la santé et la sécurité des salariés.

**Au cours des prochains jours, la France va connaître un épisode de chaleur exceptionnel par sa précocité et son intensité avec parfois des températures atteignant localement 40 degrés. Une grande partie du territoire sera concernée notamment en fin de semaine. Dans le bâtiment, ce type d'épisode n'est évidemment pas anodin pour la santé des travailleurs. En effet, il est essentiel de prendre toutes les mesures nécessaires sur les chantiers afin de protéger vos salariés et de respecter votre obligation de santé-sécurité.**

Le ministère de la Santé lance un appel à la vigilance afin de sensibiliser la population.

Sont visés notamment les personnes particulièrement fragiles ou vulnérables : personnes âgées, femmes enceintes, nourrissons, personnes sans abri ou mal logées, ou encore travailleurs exposés à la chaleur, qui peuvent être gravement impactés par les températures élevées.

Pour rappel, une vigilance particulière doit être apportée dès que la température dépasse 30°C.

### **CONNAITRE LES BONNES PRATIQUES**

- ✓ Vérifier quotidiennement les conditions météorologiques et suivre les bulletins d'alerte
- ✓ S'hydrater régulièrement (3L d'eau fraîche par jour et par personne)
- ✓ Aménager les horaires et rythmes de travail (privilégier le travail aux heures les plus fraîches et les moins ensoleillées)
- ✓ Réaliser des pauses de récupération régulières
- ✓ Limiter le travail très « physique » pendant les heures les plus chaudes et utiliser des aides à la manutention
- ✓ Porter des vêtements couvrants mais légers et de couleurs claires

- ✓ Se couvrir la tête et la nuque et penser à la crème solaire.

## AVOIR LES BONS GESTES

En cas de coup de chaleur (propos incohérents, grande fatigue, vertiges, nausées, soif intense, fièvre...) :

- ✓ Mettre la personne à l'ombre
- ✓ Retirer ses vêtements superflus
- ✓ Ventiler et rafraîchir la personne
- ✓ Appeler les secours (15, 18).

## OUTILS PRATIQUES

Consultez le memo de l'IRIS-ST :

<http://www.iris-st.org/upload/document/memo/282.pdf>

Consultez l'affiche du ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion :

[https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/forte\\_chaleur\\_travailleurs.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/forte_chaleur_travailleurs.pdf)

Consultez l'affiche de l'INRS :

<http://www.stln42.fr/sites/default/files/A842.pdf>

Consultez notre infographie :

<https://www.capeb.fr/www/capeb/media/document/capeb-infographie-fortes-chaleurs-mai-2022.pdf>

**30°** **LES RÈGLES DE BASE**

- BOIRE RÉGULIÈREMENT**  
même si la soif ne se fait pas sentir
- PORTER DES VÊTEMENTS COUVRANTS**  
mais légers et de couleurs claires
- SE COUVRIR LA TÊTE ET LA NUQUE**  
et penser à la crème solaire. Il existe des lunettes de sécurité teintées (filtre UV)
- NE PAS CONSOMMER D'ALCOOL**  
(bière et vin compris) et limiter les boissons à forte teneur en caféine (sodas, café) et les aliments trop riches
- LIMITER LES EFFORTS ET LE TRAVAIL PHYSIQUES**  
Utiliser les aides à la manutention mises à disposition, mécanisation des opérations etc.
- SE TENIR À L'OMBRE**  
et éviter de s'exposer durant les heures les plus chaudes
- RÉALISER DES PAUSES DE RÉCUPÉRATION RÉGULIÈRES**
- PENSER À ÉLIMINER TOUTE SOURCE ADDITIONNELLE DE CHALEUR**  
en éteignant le matériel électrique non utilisé
- DISPOSER DE PROTECTIONS**  
pour éviter tout contact corporel avec les surfaces, notamment métalliques, exposées directement au soleil

**EN +** VÉRIFIER QUOTIDIENNEMENT LES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET SUIVRE LES BULLETINS D'ALERTE

**CAPEB**  
Châtelleraut et Châtouan